

Département de la Gironde	République Française COMMUNE DE ST LAURENT DU BOIS
	Séance du jeudi 02 juillet 2026
Nombre de membres en exercice : 11	Le deux juillet deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Colin SHERIFFS
Présents : 9	Sont présents : Colin SHERIFFS, Hélène CASAGRANDE, Philippe SANCHOT, Geneviève AIMASSO, Philippe PEREIRA, Nathalie CLAVERIE, Sarah JEANS THEUX, Sylvain DEDACK, Isabelle DAINGUI
Votants : 10	Représentés : Olivier DUBOUIL représenté par Philippe PEREIRA
	Excusés :
	Absents : Vincent DESPAGNE
	Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal **du Jeudi 02 Juillet 2026**

ORDRE DU JOUR :

- Présentation par l'Entreprise chargée du projet photovoltaïque (lieu-dit Fillon) en vue d'un avis d'Urbanisme à donner
- Présentation par la même Entreprise du document cadre
- Avis achat ZE 140(p), 141, 143, 351, 353 et 356
- Présentation et validation adressage/emplacement panneaux/devis
- Questions diverses

Présentation par l'Entreprise chargée du projet photovoltaïque en vue d'un avis d'Urbanisme à donner

M. le Maire laisse la parole à l'entreprise ADEN concernant le projet Agrivoltaïque sur St Laurent du Bois et St Félix de Foncaude. Il rappelle aux Conseillers qu'un avis est nécessaire pour l'instruction de la demande d'urbanisme. Après la présentation et les questions, l'entreprise quitte la salle et la séance permettant aux Conseillers d'échanger librement.

DE_2026_033

Après discussion, le Conseil Municipal,

Vu les demandes de PC 0334272500004 - PC 0334272600001 ;

Vu le projet d'un Parc agrivoltaïque réparti en trois zones, lié à l'exploitation de M. et Mme LASSALLETTE, producteurs laitiers, avec projet d'atelier ovin lait et complément avec une activité bovin viande secondaire ;

- Zone 1 à St-Félix: d'une surface clôturée de 3,73 ha pour 112 structures de 2,67 MWc.
- Zone 2 à St-Laurent : d'une surface clôturée de 3,48 ha pour 80 structures de 1,76 MWc.
- Zone 3 à St-Laurent : d'une surface clôturée de 4,61 ha pour 127 structures de 3,52 MWc.

Vu que ce projet permettra de pérenniser l'activité d'éleveurs laitiers de l'exploitation bovine composée de M. et Mme LASSALLETTE ainsi que d'un salarié à temps partiel ;

Vu les problèmes sanitaires subis par l'exploitation ces dernières années et ce projet de diversification avec un basculement vers un élevage ovin comme solution alternative ;

Le Conseil Municipal rend un avis favorable à l'unanimité avec les conditions suivantes :

- À la fin de la construction du site, la route devra être refaite à l'identique.
- Au niveau de l'intégration paysagère des sites, les espèces de plantes grimpantes choisies pour le grillage devront être couvrantes été comme hiver, avec un système d'arrosage de goutte à goutte. Plusieurs variétés de plantes grimpantes devront être utilisées et leur remplacement régulier devra être prévu en cas de mort de certaines d'entre elles. Une attention particulière doit être portée à l'entretien et à la taille régulière.
- Vu l'inexistence de poteaux à proximité des sites, l'enfouissement des réseaux est demandé. Il ne sera pas permis la mise en place de poteau et de lignes aériennes entre les parcelles, sur les parcelles et/ou traversant la voirie communale.

- Une concertation entre la Mairie, le propriétaire et l'exploitant du terrain, Kallista Energy et ENEDIS est demandé concernant l'alimentation future en électricité du bâtiment « Pigeonnier » afin qu'une solution à moindre coût soit trouvée, vu l'importance patrimoniale de ce bâtiment.

Cet avis sera envoyé aux services de l'état afin que l'instruction du projet se poursuive.

Présentation par la même Entreprise du document cadre

L'entreprise présente également le document cadre permettant la mise en place de panneaux photovoltaïques au lieu-dit La Malouse avec une simplification des procédures d'autorisation. Le Conseil informe l'entreprise de leur avis défavorable à cette installation pour des raisons d'identité rurale de la Commune et l'impact paysager d'un tel projet à l'entrée du Bourg et en bas de la crête.

Présentation et validation adressage/emplacement panneaux/devis

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas reçu le devis de l'entreprise consultée pour les panneaux. Il propose donc de reporter cette discussion à une autre séance du Conseil Municipal.

Représentante titulaire communale Mission Locale des 2 Rives – DE_2026_034

M. le Maire informe le Conseil de la nécessité de désigner un représentant pour l'Association de la Mission Locale des Deux Rives. Le représentant désigné pour la Commune aura une voix lors des Assemblées Générales de l'Association.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de désigner Mme Nathalie CLAVERIE comme représentant de la Commune auprès de la Mission Locale des 2 Rives.

Mme CLAVERIE, présente à la dernière AG de la ML2R, détaille les différentes actions présentées et menées.

Prix de location – Salle des fêtes – DE_2026_035

M. le Maire informe le Conseil que Mme Coralie ROUSSEAU, secrétaire de Mairie de la Commune voisine (St André du Bois) avec qui nous sommes reliés par le RPI, loue la salle des fêtes en septembre. Il propose aux Conseillers d'appliquer le tarif habitant pour cette location. Après discussion le Conseil décide de lui louer la salle au prix habitant afin de la remercier pour la collaboration existante entre nos deux Communes (7 pour, 3 abstentions).

Plan de financement – Projet Multiservices – DE_2026_036

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'ancien restaurant en Commerce multi-service, une demande de subvention par l'Europe via le GAL Cœur Entre Deux Mers est possible pour les travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs.

Par conséquent le Conseil Municipal décide

- de valider le plan prévisionnel de financement suivant :

DÉPENSES

Coût total du Projet : 395 700 € HT

RECETTES

Aide Région NA : 98 925 €

DETR : 112 000 €

Aide Europe : 75 000 €

Autofinancement : 109 775 €

- de mandater M. le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes

QUESTIONS DIVERSES

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES : M. le Maire informe le Conseil de la date des Élections Présidentielles prévues le 18/04 et 02/05/2027. Il demande aux Conseillers de bloquer les deux dates afin d'effectuer d'une façon équitable les permanences aux bureaux de vote.

LOCATION PHOTOCOPIEUR : M. le Maire présente la proposition de D Bureautique, basé à Libourne, pour le rachat du contrat en cours de la photocopieuse de la Mairie et de l'Ordinateur du RPI avec une nouvelle location sur 5 ans pour le photocopieur. Il est à noter que l'écran de l'ordinateur du RPI est cassé, sans solution pour le réparer avant la fin du

contrat en cours. Après discussion, le Conseil accepte à l'unanimité de changer de prestataire comme présenté par la proposition de D-BUREAUTIQUE (ANNEXE 1).

RENCONTRES CDC : M. le Maire informe le Conseil de la possibilité de rencontrer les agents de la CdC. Il propose qu'Hélène CASAGRANDE organise cette rencontre. M. le Maire transférera le mail reçu à l'ensemble des Conseillers.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE : M. le Maire, en raison des fortes chaleurs prévues en Juillet propose de reporter le dispositif argent de poche aux vacances de la Toussaint. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026 : M. le maire demande s'il serait exceptionnellement possible pour les Conseillers d'avancer le début de séance du Conseil Municipal à 18H le Jeudi 17 Septembre en raison de la disponibilité des intervenants. Le Conseil donne son accord.

BORNE/BÂCHE INCENDIE DE_2026_037 : M. le Maire présente l'historique du dossier concernant la défense Incendie pour les nouveaux logements d'Aquitanis dans le Bourg. Il informe les Conseillers que le débit d'eau pour une nouvelle borne ne peut pas être confirmé avant son installation et les tests qui suivraient. Il confirme également qu'un surpresseur mis en aval du réseau pourrait solutionner un problème de pression et de débit mais sans certitude que cette solution soit acceptée par la SOGEDO ou le Syndicat (SIAEPA de CAUDROT). Il présente donc les échanges de mails entre le Syndicat, le bureau d'étude et la Mairie, l'avis favorable du SDIS pour une borne incendie si le débit de 30m3/h à une barre sont atteint, l'emplacement éventuel d'une bâche incendie, les devis correspondants à la mise en place d'une bâche et d'une borne incendie enterrée au niveau des massifs des premières maisons depuis le carrefour central (ANNEXES 2 à 6). Après discussion, le Conseil valide le devis de la SOGEDO pour la mise en place d'une borne incendie tout en sachant le risque qu'elle soit mise en indisponibilité par le SDIS si le 30m3/h n'est pas atteint (8 pour/1 abstention).

PROPOSITION PRÊT À USAGE ZE 016 et ZE 017 – Réponse à l'entreprise Au Fil des Près – **DE_2026_038** : Suite à la délibération numérotée DE_2026_009 prise par le Conseil Municipal à la date du 05/03/2026, et la mise en place de panneaux interdisant l'accès aux parcelles ZC 035, ZE 016 et ZE 017, M. le Maire présente la lettre reçue de l'entreprise Au Fil des Près. Ayant pris des renseignements auprès du FDSEA, il suggère aux Conseillers de proposer un contrat de prêt à usage uniquement pour les parcelles ZE 016 et ZE 017 à l'entreprise, ce qui lui permettra d'utiliser les parcelles gratuitement mais sans engagement dans le temps avec la possibilité d'une décision unilatérale pour rompre le contrat. Le FDSEA peut aider à rédiger ce document. Après discussion, le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition et demande à M. le Maire de répondre dans ce sens à l'entreprise, en l'autorisant à signer le contrat si cela devait être accepté par l'entreprise.

-

La séance est levée à 21H50